

**PRIX D'APPRENTISSAGE CONTINU DERMOT KINGSTON**

**Présentée par**

**LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Un prix d'une valeur de 500\$ est offert chaque année. L'objectif du **Prix d'apprentissage continu** est d'encourager et d'appuyer des programmes de formation et de perfectionnement continus à l'intention des travailleurs/euses.

Les **affiliés de la FTTNB ainsi que les organisations provinciales et communautaires** sont admissibles si ils ou elles s'engagent à amorcer ou à parrainer, en partie ou intégralement, des projets d'alphabétisation et des activités de formation reliée au travail, dont des programmes élaborés par les syndicats.

Les critères de sélection comprennent le mérite des projets, et les bénéfices qui pourraient retomber sur les travailleurs/euses, les syndicats et à la communauté.

Les demandes doivent être faites sur la formule prévue, et doivent être reçues par le/la secrétaire du Comité de l'éducation de la Fédération des Travailleuses et travailleurs au plus tard le **30 juin** de chaque année.

Le/la candidat-e choisi en sera avisé par le Comité de l'éducation de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick et l'annonce officielle du/de la gagnant-e sera faite par le secrétaire-trésorier de la Fédération des Travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Toute demande d'information concernant le Prix doit être adressée à :  
La Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick  
96, avenue Norwood, Moncton, (N.-B.) E1C 6L9

Tél. : (506) 857-2125 / Télécopieur : (506) 383-1597

---

Nom du/de la candidat-e : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Raison pour laquelle on fait une demande : \_\_\_\_\_

Ébauche du projet pour lequel on demande des argents (joindre une feuille supplémentaire si nécessaire) : \_\_\_\_\_

Coût du projet : \_\_\_\_\_

Remarques supplémentaires : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat-e : \_\_\_\_\_